

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2013

Paris, le 8 juillet 2013 – StreamWIDE (FR0010528059 – ALSTW), le spécialiste des solutions de téléphonie à valeur ajoutée de nouvelle génération pour les opérateurs télécoms, annonce avoir tenu son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 21 juin 2013. StreamWIDE publie le compte rendu de cette Assemblée et le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social de la Société à la date du 21 juin 2013.

I. Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été approuvés et toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées.

Résolutions à titre ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : adoptée à 99,77% des voix
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : adoptée à l'unanimité
3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé : adoptée à l'unanimité
4. Distribution de dividendes (0,23 euro par action) : adoptée à l'unanimité
5. Quitus aux administrateurs : adoptée à l'unanimité
6. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce : adoptée à l'unanimité
7. Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts : adoptée à l'unanimité
8. Renouvellement du mandat de Monsieur Pascal BEGLIN en qualité d'administrateur de la Société : adoptée à l'unanimité
9. Renouvellement du mandat de Monsieur Lilian GAICHIES en qualité d'administrateur de la Société : adoptée à l'unanimité
10. Renouvellement du mandat de Monsieur Zakaria NADHIR en qualité d'administrateur de la Société : adoptée à l'unanimité
11. Renouvellement du mandat de la société ERNST AND YOUNG ET AUTRES en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société : adoptée à l'unanimité
12. Renouvellement du mandat de la société AUDITEX en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société : adoptée à l'unanimité
13. Autorisation à conférer au conseil d'administration pour procéder au rachat d'actions de la Société : adoptée à l'unanimité

Résolutions à titre extraordinaire :

14. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence : adoptée à 99,77% des voix

15. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 du Code de commerce, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence : adoptée à 92,21% des voix
16. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes : adoptée à 92,21% des voix
17. Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale : adoptée à 99,77% des voix
18. Limitation globale des autorisations : adoptée à l'unanimité
19. Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre : adoptée à 92,21% des voix
20. Autorisation d'annulation de tout ou partie des actions achetées par la Société : adoptée à l'unanimité
21. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, réserves, bénéfiques ou autres : adoptée à l'unanimité
22. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code de commerce : adoptée à 97,33% des voix
23. Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise : adoptée à 97,33% des voix
24. Pouvoirs en vue des formalités : adoptée à l'unanimité

II. Informations relatives au nombre total d'actions et de droits de vote

Conformément à l'article L.233-8II du Code de Commerce et à l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société StreamWIDE informe ses actionnaires du nombre total d'actions et de droits de vote composant son capital social à la date du 21 juin 2013 :

	31 décembre 2012	21 juin 2013
Nombre total d'actions composant le capital social	2 674 085	2 674 085
Nombre réel de droits de vote (1)	2 922 444	2 922 090
Nombre théorique de droits de vote (2)	2 926 857	2 926 857

(1) N'intégrant pas le nombre d'actions privées de droit de vote

(2) Intégrant le nombre d'actions privées de droit de vote (auto détention)



SHAPING
INNOVATION

Communiqué de presse

La société StreamWIDE rappelle que le dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est mis en paiement le 8 juillet 2013 et que la prochaine date de communication financière est le lundi 22 juillet 2013 (chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2013).

A propos de StreamWIDE (Alternext Paris : ALSTW)

Acteur majeur sur le marché des services téléphoniques à valeur ajoutée, StreamWIDE se positionne comme le fournisseur de l'innovation des opérateurs fixes et mobiles partout dans le monde. Des serveurs d'application aux applications web et mobile, StreamWIDE fournit des solutions de nouvelle génération on-premise ou cloud-based, bout en bout, carrier-grade dans les domaines de la messagerie vocale, du mobile messaging, des services de téléphonie pour réseaux sociaux et de numéros virtuels, des services de centre d'appels, des services de conférence et de taxation d'appels.

Opérant depuis la France, les USA, la Chine, la Roumanie, la Tunisie, l'Autriche, la Russie, l'Argentine, Singapour, l'Indonésie, l'Australie et l'Afrique du Sud, StreamWIDE est coté sur Alternext by NYSE Euronext Paris (FR0010528059 – ALSTW).

Pour plus d'informations : <http://www.streamwide.com> ou visitez nos pages Twitter, Facebook ou LinkedIn



Coté sur Alternext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext
ISIN : FR0010528059 - Mnémo : ALSTW

Labellisé « entreprise innovante » par l'OSEO anvar, StreamWIDE est éligible aux FCPI.



Contacts

StreamWIDE

Pascal Béglin / Olivier Truelle
Président Directeur général / DAF
Tél.: +33 (0)1 70 08 51 00
investisseur@streamwide.com

NewCap.

Agence de communication financière
Louis-Victor Delouvrier / Emmanuel Huynh
Tél. : +33 (0)1 44 71 98 53
streamwide@newcap.fr